



Syndicat de l'enseignement
de la Haute Côte-Nord

alter ego
L'AVANTAGE CSQ

ASSURANCE SOINS DENTAIRES

Le nouveau régime *alter ego* vous permet maintenant de bénéficier d'une assurance facultative pour les soins dentaires. Il n'est pas nécessaire d'adhérer au régime de base des assurances collectives pour en bénéficier.

Si vous avez l'assurance collective avec une étendue (individuelle, monoparentale ou familiale) et que vous désirez disposer des protections en soins dentaires, vous pouvez choisir une autre étendue (individuelle, monoparentale ou familiale) pour ceux-ci. Par exemple, vous pourriez avoir l'assurance maladie familiale et la protection dentaire individuelle.

En tout temps, il est possible d'ajouter cette protection facultative. Il faudra toutefois la conserver pour un minimum de 48 mois.

COMBIEN ÇA COÛTE¹?

(AU 1^{ER} JANVIER 2026)

HAUSSE DE 2,7% PAR RAPPORT À JANVIER 2025

	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	FAMILIALE
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	16,68 \$	25,36 \$	42,05 \$

REMBOURSEMENT MAXIMAL PROGRESSIF ²	1 ^{ère} année civile	2 ^{ème} année civile	3 ^{ème} année civile et suivantes
	600 \$ / personne assurée	800 \$ / personne assurée	1 000 \$ / personne assurée

QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS (80%)
Examen buccal préventif, de rappel ou périodique
1 examen / 9 mois
Détartrage, polissage, traitement de fluorure
1 fois / 9 mois
Radiographies
Scellant des puits et fissures
Examens de laboratoire et tests
Appareils de maintien
Anesthésie locale
SOINS DENTAIRES DE RESTAURATION MINEURE (FRANCHISE COMMUNE DE 50 \$, 80%)
Restauration en résine, en amalgame et en composite
Traitement de canal, amputation de racine (endodontie)
Chirurgie des gencives, greffe (parodontie)
Ablation de dents et autres chirurgies
SOINS DENTAIRES DE RESTAURATION MAJEURE (FRANCHISE COMMUNE DE 50 \$, 50%)
Couronne
Prothèse amovible (partielle et complète)
Pont fixe

La franchise commune de 50 \$ est payée une fois par année, par certificat, et ce, pour les soins dentaires de restauration mineure ET/OU majeure.

¹ Les taxes de 9% doivent être ajoutées

² Un maximum annuel est imposé aux nouveaux adhérents afin de pouvoir maintenir des primes abordables.